

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 26 mars deux mille douze, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GENEST Bruno, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 mars 2012.

Le Maire fait ensuite procéder à l'appel des conseillers municipaux :

Présents : M. GENEST, Mme MILLERE, Mme INSELIN, Mme MEUNIER, M CHANTEREAU, M. LACOMBE, M. LAREYNIE, Mme THEILLOUT, M. ABSI, M FOUSSETTE, Mme BRACHET, M. CHAPELOT, M. REJASSE, Mme GARON, M. CHAMPEAUD, Mme MARCELAUD, M. ALLES, Mme BOBIN, M PERRIER, M. BOUTIN, M GREIL.

Absents avec délégation :

- Mme RAMADIER délégation à M GENEST
- Mme FAYE délégation à Mme THEILLOUT (jusqu'à 19h20)
- Mme KONGOLO BUKASA délégation à Mme MEUNIER
- M VALETTE délégation à M FOUSSETTE
- Mlle GUYONNAUD délégation à Mme MILLERE
- M MOREL délégation à Mme INSELIN

Monsieur PERRIER a été nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2012. Aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Personnel Communal

1 ⇒ Tableau des emplois municipaux au 26 mars 2012.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que le tableau des emplois communaux est une annexe obligatoire au document budgétaire, et il convient que le Conseil Municipal se prononce sur ce document.

Il est demandé :

- **D'APPROUVER** le tableau des emplois communaux à la date du 26 mars 2012.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité

Intercommunalité

2 ⇒ Autorisation donnée à monsieur le Maire de signer la convention tripartite entre la commune, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et le groupement conjoint et solidaire APROVAL et SITA NEGOCE.

Rapporteur : Madame Millère

Madame MILLERE explique que par délibération en date du 25 novembre 2011, le Conseil Communautaire de Limoges métropole a décidé la mise en place d'une filière de collecte, de tri et de valorisation des déchets textiles sur le territoire de l'agglomération, et ce dans le cadre de sa compétence traitement des déchets ménagers et assimilés.

La collecte de ces textiles usagés sera réalisée par la mise en place de points d'apport volontaire. Ensuite, les prestations de collecte et de tri seront réalisées par le groupement conjoint et solidaire APROVAL et SITA NEGOCE.

Afin de définir les conditions dans lesquelles la commune autorise le groupement conjoint et solidaire APROVAL et SITA NEGOCE à implanter sur le domaine public des bornes destinées à la collecte et au recyclage ultérieur des textiles, il est nécessaire de signer une convention d'occupation du domaine public communal. Cette convention aura une durée de 5 ans avec possibilité de renouvellement de trois fois un an. La commune percevra une redevance annuelle de 12 € par borne implantée.

Il est demandé :

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la commune, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et le groupement conjoint et solidaire APROVAL et SITA NEGOCE.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

Urbanisme

3 ⇒ Bilan des cessions et acquisitions immobilières. Exercice 2011.

Rapporteur : Monsieur Réjasse

Monsieur REJASSE explique que L'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit que les communes de plus de 2000 habitants doivent délibérer chaque année sur le bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice précédent.

Ce bilan est joint en annexe au compte administratif de l'exercice N-1.

Le bilan ci-dessous est donc soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

1/ cessions immobilières

- Place de la Libération (parcelle de 70 m2) :

* Acheteur : Caisse Régionale Crédit Agricole

* Prix de cession : 11 600,00 €

- Zone Artisanale Jean Monnet (parcelle BK1 de 2243 m2) :

* Acheteur : monsieur MOURIER Laurent

* Prix de cession : 6729,00 €

- Avenue de Limoges (parcelle AC14de 3712 m2) :
- * Acheteur : monsieur ROUGERIE Philippe
- * Prix de cession : 4000,00 €

2/ acquisitions immobilières

- Parcelles AP89 et AT9, rue Jules Ferry (surface totale 25 777 m2) :
- * Vendeur : Indivision MARTY
- * Prix d'achat : 220 000,00 €

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

Enfance Jeunesse

4 ⇒ Autorisation donnée à monsieur le Maire de signer des conventions avec la ville d'Isle pour l'organisation de séjours de Pâques en faveur des 6-11 ans et des séjours d'été en faveur des adolescents.

Rapporteur : Madame Inselin

Madame INSELIN explique que la commune d'Isle organise, annuellement, un ou plusieurs séjours à destination des enfants âgés de 6 à 11 ans et des enfants âgés de 12 à 17 ans (« séjours ados ») dans le cadre des activités de l'Espace Jeunes. Les communes d'Isle et de Condat sur Vienne souhaitent de nouveau établir un partenariat pour que les jeunes des deux communes puissent bénéficier d'un même tarif. Dans ce cadre, il convient de renouveler les conventions signées annuellement entre les deux communes.

Il est demandé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer de nouveau des conventions avec la ville d'Isle :
- pour les séjours de Pâques en faveur des enfants âgés de 6 à 11 ans
- pour les séjours d'été en faveur des adolescents (12-17 ans)

La convention relative aux séjours de Pâques est conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} avril 2012, tandis que celle relative aux séjours d'été en faveur des adolescents est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2012.

Monsieur PERRIER demande si la participation financière pour chaque adolescent sera modulée en fonction d'un quotient familial, où si elle sera la même pour tout le monde.

Madame INSELIN lui répond qu'étant donné que ces séjours sont organisés par la commune d'Isle, la commune de Condat sur Vienne verse une participation équivalente pour chaque enfant.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

5 ⇒ Autorisation donnée à monsieur le Maire de signer une convention avec l'association « Le Lutin Vert ».

Rapporteur : Madame Brachet

Madame BRACHET explique qu'en vertu des dispositions de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et en particulier son article 10, et au vu des articles L 1611-4 et L 2313-1 du CGCT, il convient que la commune de Condat sur Vienne signe une convention avec les associations, dès lors que le montant de la participation financière communale atteint ou dépasse un montant plafond fixé par Décret. Ce plafond est actuellement de 23 000,00 €.

Compte tenu du montant de la subvention versée pour 2012 par la municipalité à l'association « le Lutin Vert », une convention doit donc être conclue entre la commune et cette association. Ce système de conventionnement est maintenant mis en place depuis 5 ans avec cette association.

Il est demandé :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association « Le Lutin Vert » pour une année à compter du 1^{er} juin 2012.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

Patrimoine

6 ⇒ **Adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.**

Rapporteur : *Monsieur Réjasse.*

Monsieur REJASSE explique que la Fondation du Patrimoine est une fondation d'Etat dont la gestion est confiée à une personne privée.

Le but de la Fondation du Patrimoine est de fournir, soit directement soit en faisant appel au mécénat privé, une aide et un soutien financier aux collectivités qui désirent restaurer leur patrimoine, que celui-ci soit classé ou non.

Les propriétaires privés peuvent également bénéficier d'une aide fiscale de l'Etat (sous conditions) grâce au label de la Fondation du Patrimoine.

Ainsi en Haute-Vienne depuis 2000:

- 296 projets privés et publics ont été accompagnés par la Fondation du Patrimoine,
- 37,4 millions d'euros de travaux ont été engagés,
- 1,9 millions d'euros d'aides directes ont été versés par la Fondation.

Pour Condat sur Vienne, le montant de l'adhésion annuelle est de 160,00 €.

Il est demandé :

- **DE DECIDER** de l'adhésion de la commune de Condat sur Vienne à la Fondation du Patrimoine à compter de l'exercice 2012,

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré le représentant de cette fondation, à savoir l'ex-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, qui lui a présenté les réalisations de la Fondation du Patrimoine dans la région limousin. Il y a bien évidemment un intérêt financier pour la collectivité à adhérer, mais également pour les particuliers qui peuvent, sous conditions, se voir aidés par cette fondation.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

Divers

7 ⇒ **Adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale.**

Rapporteur : *Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion du vote de son Budget Primitif 2012, le Conseil Général de la Haute-Vienne a décidé de valider la création de l'Agence Technique Départementale, et d'approuver son projet de statuts.

Cette agence reprendrait à son compte les missions exercées auparavant par l'ADAC en ce qui concerne les bâtiments et espaces publics, et celles exercées par le Centre Informatique Départementale (CID) en ce qui concerne l'informatique.

La commune de Condat sur Vienne fait appel aux services du CID pour ses logiciels de gestion (comptabilité, état-civil, élections, facturations, paie et gestion des carrières). De plus, l'ADAC est régulièrement sollicitée lorsqu'il s'agit de définir le programme préalable des grands projets municipaux.

Il est demandé :

- **DE DECIDER** de l'adhésion de la commune de Condat sur Vienne à l'Agence Technique Départementale à compter de l'exercice 2012,

- **DE DECIDER** de n'adhérer qu'aux volets bâtiments et espaces publics, et informatique,

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

Finances Communales

8 ⇒ Comptes de gestion 2011 : Budget Principal et Budget Annexe du Cantou.

Rapporteur : Madame Meunier

Madame MEUNIER présente les documents établis par Monsieur le Trésorier Principal de Limoges Banlieue, lesquels documents retracent la gestion des budgets de la commune telle qu'elle est effectuée par les services de la DGFP (comptabilité double).

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité

9 ⇒ Comptes Administratifs 2011 : Budget principal et Budget annexe Cantou

Rapporteur : Madame Meunier

Arrivée de Madame FAYE à 19h20.

Madame MEUNIER présente les comptes administratifs du Budget Principal et du Budget Annexe du Cantou pour l'exercice 2011. Les comptes administratifs retracent la comptabilité tenue par la mairie, et en particulier les émissions de titres de recettes et de mandats de dépenses.

Le compte administratif du Budget principal pour l'exercice 2011 fait ressortir les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice, section de fonctionnement : 596 548,83 €
- Résultat de l'exercice, section d'investissement : 62 005,02 €
- Résultat cumulé, section de fonctionnement : 777 511,28 €
- Besoin de financement, section d'investissement : 230 052,52 €
- Report au budget primitif 2012 : 547 458,76 €

Le compte administratif du Budget annexe du Cantou pour l'exercice 2011 fait ressortir les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice, section de fonctionnement : 13 894,54 €
- Résultat de l'exercice, section d'investissement : 2812,69 €
- Résultat cumulé, section de fonctionnement : 18 883,14 €
- Besoin de financement, section d'investissement : 16 654,76 €

- Report au budget primitif 2012 : 2228,38 €

Conformément aux dispositions de l'article L-2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a quitté la salle au moment du vote, et Madame MILLERE a pris la présidence de l'assemblée.

Madame MILLERE met aux voix. Adopté à l'unanimité.

10 ⇒ Affectation des résultats 2011 : Budget Principal et Budget Annexe Cantou

Rapporteur : Madame Meunier

Madame MEUNIER présente le document récapitulatif des résultats de Budget Principal 2011 et du Budget annexe Cantou 2011.

Budget Principal

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement 2010 reporté	180 962,45 €
Résultat d'investissement 2010 reporté	- 266 925,07 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2011	
Solde d'exécution de l'exercice	62 005,02 €
Solde d'exécution cumulé	- 204 920,05 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2011	
Dépenses d'investissement	33 232,47 €
Recettes d'investissement	8100,00 €
Solde	-25 132,47 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2011	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 204 920,05 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 25 132,47 €
Besoin de financement total	230 052,52 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	596 548,83 €
Résultat antérieur	180 962,45 €
Total à affecter	777 511,28 €

Il vous est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement du Budget Principal :

- Couverture du besoin de financement compte 1068 (section investissement recettes) : 230 052,52 €
- Reste en excédent à reporter au Budget Primitif 2012 compte 002 (section de fonctionnement recettes) : 547 458,76 €

Budget Annexe du Cantou

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement 2010 reporté	4988,60 €
Résultat d'investissement 2010 reporté	- 19 467,45 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2011	
Solde d'exécution de l'exercice	2812,69 €
Solde d'exécution cumulé	- 16 654,76 €
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2011	
Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
Solde	
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2011	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 16 654,76 €
Rappel du solde des restes à réaliser	
Besoin de financement total	16 654,76 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	13 894,54 €
Résultat antérieur	4988,60 €
Total à affecter	18 883,14 €

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement du Budget Annexe du Cantou:

- Couverture du besoin de financement compte 1068 (section investissement recettes) : 16 654,76 €
- Reste en excédent à reporter au Budget Primitif 2012 compte 002 (section de fonctionnement recettes) : 2228,38 €

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

11 ⇒ Subventions aux associations exercice 2012.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le document récapitulant les subventions à verser aux associations pour l'année 2012.

Associations Culturelles		
	Subventions 2011	Subventions 2012
Avenir musical du limousin	120,00 €	
Comité de jumelage	1 500,00 €	1 000,00 €
Comité des fêtes	4 300,00 €	1 000,00 €
Communes jumelées	384,89 €	385,18 €
La Mandragore	500,00 €	500,00 €
Harp'edge	4 000,00 €	
Music Road Promotion	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL	13 804,89 €	5 885,18 €

Associations sportives		
	Subventions 2011	Subventions 2012
Amicale Laïque	22 900,00 €	22 900,00 €
Club de pétanque	250,00 €	250,00 €
Association de chasse	200,00 €	200,00 €
Club éducation canine	450,00 €	450,00 €
JA Isle rugby	650,00 €	650,00 €
Condat Bicross Club	1 000,00 €	1 000,00 €
USA Condat	11 500,00 €	12 000,00 €
Les Tirs Ailleurs de Condat		150,00 €
UCC	9 000,00 €	9 000,00 €
TOTAL	45 950,00 €	46 600,00 €

Associations d'Anciens Combattants		
	Subventions 2011	Subventions 2012
Anciens Combattants	170,00 €	180,00 €
Section des ACPG/CATM	100,00 €	100,00 €
Union des parachutistes	170,00 €	170,00 €
TOTAL	440,00 €	450,00 €

Associations Agricoles		
	Subventions 2011	Subventions 2012
Comice agricole intercantonal	155,00 €	200,00 €
Solidarité paysans		30,00 €
Union des organisations agricoles	230,00 €	300,00 €
TOTAL	385,00 €	530,00 €

Associations en faveur de l'enfance et la jeunesse		
	Subventions 2011	Subventions 2012
APAJH		200,00 €
Halte Garderie Le Lutin Vert	38 500,00 €	43 500,00 €
TOTAL	38 500,00 €	43 700,00 €

Associations Protection Environnement et Vie Animale		
	Subventions 2011	Subventions 2012
Amis des fleurs	155,00 €	200,00 €
Association des lieutenants de l'ouvèterie	80,00 €	100,00 €
Sève de Condat	160,00 €	160,00 €
SPA	714,08 €	714,08 €
TOTAL	1 109,08 €	1 174,08 €

Associations Scolaires		
	Subventions 2011	Subventions 2012
Parents d'élèves (FCPE)	200,00 €	200,00 €
Parents d'élèves (GFEC)	200,00 €	200,00 €
Pupilles de l'enseignement Public	150,00 €	200,00 €
Coopérative scolaire OCCE	5 946,00 €	5 150,00 €
UNSS Collège Jean Rebier		300,00 €
Foyer socio éducatif Jean Rebier	300,00 €	300,00 €
TOTAL	6 796,00 €	6 350,00 €

Associations à Caractère Caritatif		
	Subventions 2011	Subventions 2012
Donneurs de sang	155,00 €	155,00 €
AVIMED	500,00 €	600,00 €
ALISEA	300,00 €	300,00 €
Secours Populaire	200,00 €	200,00 €
Prévention routière	100,00 €	150,00 €
FNATH	150,00 €	150,00 €
TOTAL	1 405,00 €	1 555,00 €

Associations Institutionnelles		
	Subventions 2011	Subventions 2012
ADAC	618,00 €	618,00 €
Association des Maires	907,16 €	906,88 €
TOTAL	1 525,16 €	1 524,88 €

Autres Associations		
	Subventions 2011	Subventions 2012
Personnel Communal	3 000,00 €	3 000,00 €
Fondation du Patrimoine		160,00 €
Assistance sécurité Courses	150,00 €	150,00 €
A.B.E.L	150,00 €	150,00 €
TOTAL	3 300,00 €	3 460,00 €

Subventions Exceptionnelles	3 500,00 €	3 920,00 €
TOTAL GENERAL	116 715,13 €	115 149,14 €

Monsieur le Maire précise que l'association Harp'edge n'a pas présenté de demande de subvention pour 2012, puisqu'elle n'organisera pas le festival des Harmonicales cette année. Cette association rencontre de plus en plus de difficultés à trouver des bénévoles prêts à s'impliquer pendant une semaine lors du festival. Par contre, un spectacle sera organisé en octobre 2012.

Madame MARCELAUD s'étonne de la baisse de la subvention allouée au Comité des Fêtes pour l'exercice 2012.

Monsieur le Maire lui répond qu'en 2011, une subvention exceptionnelle a été versée à cette association lors de l'organisation des manifestations liées à la célébration de leur quarantième anniversaire.

Monsieur PERRIER revient quant à lui sur la subvention allouée à l'UNSS du collège Jean Rebier. De part son expérience professionnelle, il connaît bien le principe de l'UNSS, et estime que la participation des familles, ainsi que des actions ponctuelles mises en place par le chef d'établissement devraient suffire à faire fonctionner cette association. Il précise que sa remarque est également valable en ce qui concerne le Foyer Socio Educatif du collège.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité (en raison des dispositions légales et réglementaires applicables, monsieur FOUSSETTE, conseiller municipal intéressé, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote).

12 ⇒ Taux 2012 des trois taxes locales.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a fixé les grands principes qui sous-tendent le Budget Primitif de l'exercice 2012, et entre autre la baisse des dotations étatiques (en particulier la DGF), le recours à l'emprunt, et l'absence de hausse de la fiscalité ménage.

1/ Evolution des bases des trois taxes locales

	2009	2010	2011	2012
Taxe d'habitation	7 713 000,00 €	7 900 000,00 €	8 355 129,00 €	8 613 000,00 €
Taxe sur le foncier bâti	4 430 000,00 €	4 568 000,00 €	4 830 559,00 €	4 988 000,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	36 500,00 €	36 900,00 €	37 594,00 €	38 300,00 €

2/ Evolution des produits des trois taxes locales (avec taux constants entre 2011 et 2012)

	2009	2010	2011	2012
Produit de TH	1 054 367,00 €	1 090 990,00 €	1 165 540,00 €	1 201 514,00 €
Produit de TFB	845 244,00 €	871 574,00 €	926 501,00 €	956 698,00 €
Produit de TFNB	32 919,00 €	33 280,00 €	33 906,00 €	34 543,00 €
Total	1 932 530,00 €	1 995 844,00 €	2 125 947,00 €	2 192 755,00 €

3/ Proposition de taux des trois taxes locales pour l'exercice 2012

Il est donc proposé, afin d'équilibrer le Budget Primitif 2012:

- **DE FIXER** comme suit les taux des trois taxes locales pour l'exercice 2012.

Taxes	Taux 2010	Taux 2011	Taux 2012
Taxe Habitation	13,81	13,95	13,95
Taxe Foncier Bâti	19,08	19,18	19,18
Taxe Foncier Non Bâti	90,19	90,19	90,19

Monsieur PERRIER se félicite du fait que la fiscalité locale n'augmente pas en 2012. Cela rejoint le point de vue développé en 2011 par l'équipe à laquelle il appartient, et selon lequel la seule hausse des bases est suffisante pour équilibrer le budget.

Monsieur le Maire met aux voix. Adopté à l'unanimité.

13 ⇒ Budgets Primitifs 2012 : Budget Principal et Budget Annexe du cantou

Rapporteur : Monsieur Foussette

Monsieur FOUSSETTE explique qu'en application des dispositions des articles L 1612-2 du Code Général des Collectivités territoriales et 1639A du Code Général des Impôts, les communes ont jusqu'au 31 mars pour voter leurs budgets et leurs taux d'imposition de l'année en cours.

Monsieur FOUSSETTE précise que les deux budgets qui sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale ont été bâtis dans le respect des objectifs fixés lors du Débat d'Orientation Budgétaire, à savoir :

- Pour le Budget Principal : la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, pas de hausse de la fiscalité locale, l'inscription d'un emprunt d'équilibre prévisionnel.
- Pour le Budget Annexe du Cantou : l'inscription du loyer versé par la Mutualité Française Limousine, et le remboursement de l'annuité d'emprunt.

Il est demandé :

- **D'APPROUVER** les Budgets Primitifs 2012, en votant ces documents par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Monsieur PERRIER précise qu'il apprécie peu la remarque de monsieur FOUSSETTE relative au coût du siège social du football. Le prix de 400 000,00 € est un chiffre qui, en son temps, a été avancé par le maire lui-même et non par l'équipe dont il fait partie. Quoi qu'il en soit, cette dépense est selon lui totalement inutile, et elle va coûter cher à la collectivité. Ce siège social va être financé intégralement par l'emprunt. Il eut sûrement été plus judicieux, à l'heure où l'on parle de mutualisation, de chercher une solution commune à plusieurs associations.

Monsieur le Maire lui répond que l'équipe majoritaire au sein du Conseil Municipal assumera, à l'heure du bilan, tous ses choix et toutes ses décisions.

Madame MILLERE explique que l'écart entre le prix de l'estimation et le coût après ouverture des plis n'est pas lié à une quelconque intervention d'on ne sait qui, mais plutôt à la réalité du marché actuel.

Monsieur LACOMBE quant à lui ajoute que ce bâtiment sera, bien évidemment mutualisé avec d'autres associations.

Monsieur le Maire met aux voix le Budget Primitif Principal exercice 2012. Adopté à la majorité (23 pour, 4 abstentions : Mme MARCELAUD, M ALLES, Mme BOBIN, M PERRIER).

Monsieur le Maire met aux voix le Budget Primitif Annexe du Cantou exercice 2012. Adopté à l'unanimité.

La séance est close à 20h25.

